

Coup de pouce aux associations

• Sur proposition de la commission « Culture-Sports-Patrimoine-Associations », le conseil municipal a voté, en juin dernier, une augmentation très sensible (69 %) des subventions aux associations. Trois de ces associations n'avaient bénéficié d'aucune subvention en 2 000. A l'inverse, deux d'entre elles voient leur subvention réduite.

Il s'agissait à la fois de concrétiser la volonté de soutien aux associations et de clarifier les critères d'attribution des subventions. Des rééquilibrages ont ainsi eu lieu. Deux exemples parmi d'autres : l'Amicale sport et loisirs est ainsi passée de 0 F à 13 440 F à raison de 1 500 F par activités proposées (quatre au total) et de 120 F par adhérent boissierien (en fait 26 enfants et 36 adultes). En revanche, l'association de chant, l'Abeille et la lyre, qui ne comptait plus que 3 enfants adhérents en 2000-2001 a vu sa subvention passer de 3 000 F à 360 F (soit 120 F par adhérent). Si son activité redémarre cette année, elle pourra bénéficier d'une subvention complémentaire de 1 500 F au titre de son activité. L'aide offerte aux associations est calculée en fonction des activités effectivement réalisées pour les habitants de la commune. C'est ainsi que des associations extérieures à La Boissière mais accueillant des habitants de notre village ont pu bénéficier de nos subventions. Pour en savoir plus, contacter la commission.



Jean-Marc Tardivant, président de l'Amicale sport et loisirs.



Simone Merah, présidente du comité des fêtes.



Didier Bouffard, l'un des animateurs de l'ASV-Gymnastique.



Monique Rasson, présidente de l'Abeille et la lyre.

• L'Amicale sport et loisirs a effectué une rentrée sur les chapeaux de roues. Plus de cent adhérents dont 80 % de Boissériens se sont déjà inscrits aux différentes activités, parmi lesquelles deux nouveautés : le yoga et les fléchettes. Cette dernière est la seule manquant encore de participants. Alors si vous ne voulez plus manquer la cible, contactez Jean-Marc Tardivant.

• La subvention municipale est passée en 2001 de 0 F à 13 440 F.

• Le Comité des fêtes génère des activités importantes d'animation de la commune, touchant de nombreux Boissériens. Fête de la Saint-Jean, fête communale, rallye, marché de Noël... autant de classiques auxquels sont venus se greffer de nouvelles activités : soirée casino, champignons, théâtre... Avis aux joyeux lurons, le Comité recrute !

• La subvention municipale est restée en 2001 à 15 000 F.

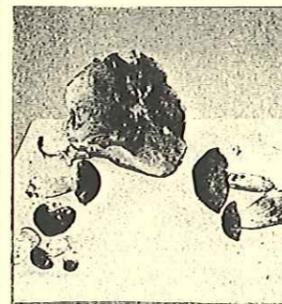
• Les sections football et gymnastique de l'ASV de Condé-sur-Vesgres ont accueilli respectivement 10 et 35 enfants de notre village en 2000-2001. Vous pouvez encore inscrire vos enfants sauf chez les tout petits pour lesquels les groupes sont déjà complets. Prendre contact avec Isabelle Glaize.

• La subvention municipale est passée en 2001 de 800 F à 500 F pour le football et de 800 F à 5 250 F pour la section gymnastique.

• Changement de cap pour l'Abeille et la Lyre. La création d'un chœur d'enfants dans notre commune était un projet ambitieux mais les candidats à cette activité s'étant révélés insuffisamment nombreux, Monique Rasson nous propose cette année une initiation ou un perfectionnement au chant sous forme de cours particuliers.

• La subvention municipale est passée en 2001 de 3 000 F à 360 F.

En bref



• Quatre-vingt Boissériens ont participé à la sortie champignon, organisée le dimanche 23 septembre par le Comité des fêtes de la commune. Sous la houlette de Carlos Fernandes, ils ont envahi les bois communaux un peu avant la Croix Pater. Les recherches de ces petites maisons de Schtroumpfs n'ont pas été très fructueuses mais l'ensemble des participants étaient contents de leur promenade matinale. Certains se sont pris d'une telle passion pour ce petit végétal qu'ils s'en sont égarés. Quatre d'entre eux ont suivi leur panier jusqu'à la D71, en direction d'Adainville. Les autres ont été cueillis par Carlos près de deux heures après le rendez-vous fixé pour la fin de la ballade.

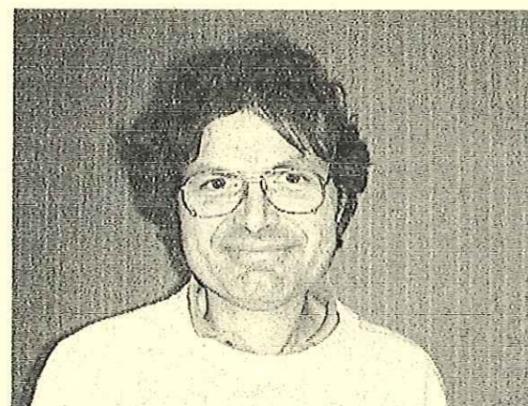
• Le rallye automobile du Comité des fêtes de La Boissière-Ecole a eu lieu le dimanche 30 septembre. Neuf véhicules ont participé à ce divertissement touristique dans la région. La famille Benais, organisatrice du parcours, avait privilégié une découverte de sites pittoresques ou historiques, agrémentant la journée d'épreuves ludiques. La famille Bouffard a remporté ce rallye et devra donc l'organiser l'an prochain.



Dominique Loquai, responsable de la bibliothèque.



Cidalia Troude, présidente de l'Association des parents d'élèves (APE).



Christian Lhuillier, président des Ateliers musicaux.



Bernard Dubocq, président de la Société des chasseurs.

• La bibliothèque accueille les adultes et les enfants, rue des Ecoles, à la Maison pour tous, en période scolaire, le mercredi de 15 h à 16 h et le samedi de 11 h 30 à 12 h 30. Les ouvrages, très variés (romans, BD, encyclopédies...), sont renouvelés chaque année auprès de la Bibliothèque départementale centrale de prêt. Vos suggestions d'emprunt ou d'achat sont les bienvenus.

• La subvention municipale est passée en 2001 de 1 200 F à 3 000 F.

• L'Association des parents d'élèves (APE) des Chanterelles est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'école. Elle intervient en particulier au conseil d'école et vient de se doter, le 28 septembre, d'un nouveau bureau : Cidalia Troude a été élue présidente ; Patrick Chevigny, vice-président ; Gérard Hellec, secrétaire et Nathalie Dollfus, trésorière.

• La subvention municipale est passée en 2001 de 0 F à 1 200 F.

• Les ateliers musicaux proposent depuis plusieurs années, aux enfants et adultes des communes de la région, l'apprentissage du solfège et de différents instruments : piano, guitare classique et électrique, flûte et batterie. Des cours sont notamment dispensés à Faverolles et à Condé-sur-Vesgres. Venez découvrir nos petits prodiges boissériens lors des auditions publiques.

• La subvention municipale est passée en 2001 de 0 F à 1 200 F.

• Avis à ceux qui en ont marre de regarder le *Chasse et Pêche* de TF1, qui souhaitent prendre le fusil en main et participer à la protection de l'environnement. Vous pouvez vous adresser à Bernard Dubocq, président de la Société communale des chasseurs de La Boissière-Ecole. Les habitants du village sont pris d'office en tant que sociétaires alors que les autres sont actionnaires.

• La subvention municipale est passée en 2001 de 1 200 F à 2 280 F.

• Sans doute est-il du ressort de l'employé communal d'assurer au mieux la propreté de la commune. Mais il ne saurait être partout à la fois. Il revient donc à chacun de savoir balayer le pas de sa porte. De même qu'il revient à chacun de couper branchettes, pousses de haies ou vigne vierge susceptibles de cacher les panneaux de signalisation ou de rues. Pensez aussi à ramasser vos feuilles mortes, particulièrement de vigne vierge, qui s'accumulent devant vos façades. Des tout petits riens qui participent néanmoins à la qualité de la vie d'un grand nombre.

• Sachez également que seule l'incinération des déchets végétaux (herbes, feuilles, plantes diverses ou branchages) est autorisée à l'exclusion de tout autre débris. Interdit le dimanche après-midi et les jours fériés, aucun brûlage n'est autorisé en dehors des heures suivantes : de 6 h du matin à 11 h entre le 1er avril et le 30 septembre, de 13 h à 17 h entre le 1er octobre et le 31 mars. Aucun feu n'est autorisé dans un périmètre inférieur à 25 mètres autour des habitations.

Le personnel communal se forme



Raymonde et Monique entourées de leurs collègues.

Raymonde Letellier et Monique Levesque, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), en poste à l'école Les Chanterelles de La Boissière-Ecole, ont participé cet été, à Saint-Arnoult-en-Yvelines, à un stage de formation sur le thème de « l'agressivité du jeune enfant ». Organisé par le Centre national pour la formation du personnel des collectivités locales, ce stage réunissait des ATSEM de notre

village, de Longvilliers, Sonchamp, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Bonnelles, Ponthévrard et Ablis.

Les ATSEM jouent aujourd'hui un rôle éducatif reconnu au sein des écoles maternelles, sous la responsabilité des enseignants qui les associent à l'animation des activités d'éveil et de créativité, ce qui leur permet de travailler en petits groupes d'élèves. Elles participent également aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques en préparant découpages et photocopies et en rassemblant et collant certains travaux dans les cahiers des enfants. Elles assurent par ailleurs leurs tâches traditionnelles d'habillement et de déshabillage, l'hygiène et les petits soins, la surveillance, l'aide aux toilettes, la réparation des accidents pipi, la préparation des lits et la surveillance de la sieste en maternelle. Enfin, elles occupent auprès des enfants un rôle essentiel pour leur confort affectif en soignant les bobos et en consolant les petits chagrins.

Au conseil municipal

• Les travaux de la troisième tranche de l'assainissement de la commune (à la Vallée Godard et route de Mauzaise) sont en cours. Ils avancent plus rapidement que prévu. Une réunion publique a été organisée en mairie le 12 septembre. Une quinzaine de personnes y ont participé. Le raccordement des administrés est envisageable avant la fin de l'année. Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis, entre les conseillers membres de la commission « Travaux », le maître d'œuvre et l'entreprise.

• Sylvain Sermanet, architecte, a été missionné pour étudier l'agrandissement de l'école, l'aménagement des abords de la mairie et la construction d'une salle



d'activité. Il a présenté aux membres de la commission « Aménagement des espaces communaux » plusieurs pré-études financières et techniques. Parallèlement à cela, la municipalité a obtenu de la Trésorerie principale des Yvelines une analyse financière rétrospective de La Boissière-Ecole, que le trésorier principal et son adjoint sont venus présenter aux conseillers. Celle-ci souligne notamment l'excellent état des finances de la commune. Elle est aussi un instrument permettant de proje-

ter les capacités de la municipalité à réaliser ses projets, en appréciant en particulier notre capacité d'auto-financement, le niveau actuel de la pression fiscale ainsi que l'endettement de la collectivité. Cette étude permettra d'effectuer les meilleurs choix pour les différentes réalisations futures.

• Une convention entre la commune et l'école régionale Hériot a été adoptée le 27 septembre par le Conseil d'administration de cette dernière. Elle prévoit l'utilisation des nouvelles aires de jeux et du parcours sportif de l'école régionale à titre gracieux, les matins, hors mercredi et week-end. Actuellement, trois classes des Chanterelles ont réservé un créneau d'une heure.

LA BASSORIA

EDITO

Les associations boissériennes devaient être à la fête à l'occasion des journées du patrimoine des 15 et 16 septembre dernier. Les mesures de prévention nationales mises en place à la suite des événements tragiques survenus aux Etats-Unis ont empêché leur tenue. *La Bassoria* a donc décidé de leur rendre hommage dans ses pages centrales. Vous découvrirez les grands axes des activités de ces associations animées par des habitants de notre village et de celles de communes voisines qui accueillent des adultes et surtout des enfants de La Boissière-Ecole.

Votre nouvelle équipe municipale avait inscrit, dans ses priorités, la dynamisation de la vie locale. Celle-ci passe tout d'abord par un soutien sans faille aux initiatives nombreuses pour animer la vie du village et offrir à tous des activités de qualité. Elle passe aussi par un soutien financier. Globalement, cette année, les subventions aux associations ont ainsi été augmentées de 69 %.

François Heiliger.

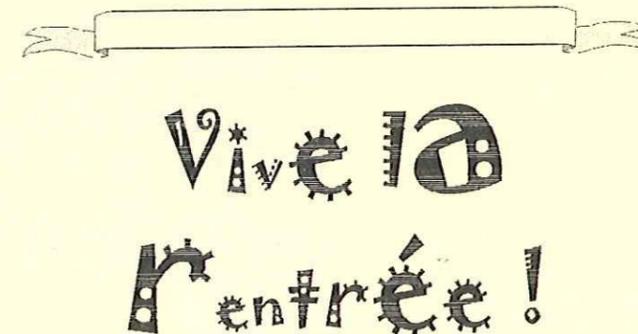
Une rentrée pleine de projets pour l'école Les Chanterelles

De nouveaux élèves, de nouvelles maîtresses, c'était la rentrée fin août à l'école Les Chanterelles et début septembre à l'école Hériot.

Des effectifs similaires, 119 contre 115 l'an dernier pour l'école communale et 117 comme l'année précédente pour l'école Hériot. Cette dernière accueillant des élèves de toute l'Ile-de-France, nous nous attarderons davantage sur les répartitions d'élèves et les projets de l'école du village. Celle-ci accueille 54 élèves en maternelle et 65 en élémentaire. Les enfants de maternelle étant répartis sur deux classes, les effectifs y sont donc particulièrement élevés.

Trois nouvelles maîtresses, dont deux à pleintemps, ont fait leur arrivée. Isabelle Grojan, demeurant au Mesnil Condit, a pris les moyennes et grandes sections de maternelle. Christine Farges, de La Boissière-Ecole, s'occupe désormais des CM1-CM2. Par ailleurs, Christine Simon, également de notre commune, assure, le mardi, le quart de décharge de direction, permettant ainsi à Sylvie Liscic d'assurer pleinement son rôle de directrice d'école.

La mise en place du service de cantine n'a pas été simple en début d'année. Trop d'enfants des



Chanterelles y étant inscrits, l'école Hériot ne pouvait assurer un accueil de qualité pour tous. Informés de ce problème, quelques parents, susceptibles de faire déjeuner leurs enfants à domicile, ont accepté de les prendre en charge pour le repas de midi.

Des projets ambitieux

De nombreux projets ont été arrêtés, pour l'année scolaire, par l'équipe pédagogique. L'ensemble des élèves bénéficieront d'une initiation à l'anglais. Elle sera assurée par Christine Farges, pour les CE2, CM1 et CM2, dans le cadre de son travail, et par Muriel Campbell, pour les maternelles, CP et CE1, à titre bénévole. Frédérique Martin, en tant que maître de chœur, encadrera la toute nouvelle chorale des Chanterelles. Les enfants présenteront des chants à leurs parents à l'occasion du marché

de Noël prévu pour le 14 décembre. Indépendamment de cet événement, les élèves participeront aux activités de chant, les petites sections uniquement à partir du mois de février.

Deux animateurs en art, parisiens, organiseront des séances durant trois journées, fin octobre, au sein de l'école afin de sensibiliser les enfants aux arts plastiques. Monet, Léonard de Vinci et Magritte serviront de support à cette découverte ludique et créative. Les CM1-CM2 de Christine Farges partiront en classe de mer du 6 au 15 mai. La bibliothèque de l'école, quant à elle, sera installée et mise en route après la Toussaint. Déjà, des parents ont couvert une partie des livres, les enfants en assurant le classement.

Enfin, une date à retenir : le conseil d'école aura lieu le 9 novembre.